

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

<b>DELIBERATION N°CD2025- 04/1/7 DOSSIER N°6816</b>	<b>CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024</b>
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -  
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2025-04/1/7 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

**DÉCIDE,**

D'affecter le résultat de la section d'exploitation du Compte Administratif 2024 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, soit **+ 74 083,47€**, comme suit :

- la totalité, soit **+ 74 083,47 €** en report, à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2 (compte 110).

Par ailleurs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 excédentaire en section d'investissement à hauteur de **595 205,39 €** est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2025 dans le cadre du Budget Primitif, en recettes, sur le compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**